



La Lettre d'Information du Système d'Information des Ressources Humaines.



Septembre 2015

Actualités

Les chantiers sur le SIRH se poursuivent en 2015 et contribuent à la modernisation et à la simplification du SIRH pour les agents et les gestionnaires chargés des ressources humaines, en introduisant les télé-procédures et en simplifiant l'accès aux informations directement par les agents. Il est notamment prévu que l'ensemble du processus de mobilité hors enseignants soit opérationnel dans Agorha pour la campagne de mobilité de printemps 2016.

Sommaire

Lancement du pilote généralisé pour la mobilité d'automne 2015
Actions de formation autour d'Agorha
Initialisation du projet Formation

Lancement du pilote généralisé pour la mobilité d'automne 2015

Le projet Mobilité concerne la migration du module d'Epicéa vers Agorha, il intègre notamment la mise en service d'un télé-portail **destiné aux agents du MAAF**, c'est à dire d'un site internet destiné au recueil des candidatures par télé déclaration. Cette dématérialisation a pour objectif de supprimer complètement, à terme, l'utilisation des formulaires de candidature "papier" et d'améliorer le suivi des candidatures par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité (structures de départ et d'accueil, IGAPS, responsables de programmes, service des ressources humaines). La première phase du projet ne concerne que la gestion de la Mobilité hors postes d'enseignants.

Dans ce cadre, chaque agent pourra :

- saisir une demande de mobilité : sélection des postes demandés, motivations, commentaires, chargement des pièces justificatives, validation de la demande ;
- modifier et/ou annuler une demande saisie précédemment pendant la période de dépôt des candidatures ;
- recevoir un accusé de réception par courriel, avec le récapitulatif des caractéristiques de sa demande de mobilité.

La démarche de mise en service est prévue en trois temps:

A - Fin 2014 - début 2015, première expérimentation de l'outil : cette expérimentation du télé-portail, déjà réalisée, visait à tester la première version du télé-portail et le dispositif d'accompagnement lors de la campagne de mobilité de l'automne 2014.

B - Campagne de mobilité du printemps 2015 : organisation d'un pilote sur l'outil : ce pilote de la procédure, organisé lors de la précédente campagne de

mobilité, a été concluant. Il a permis de tester, avec succès, chacune des phases de la procédure avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité. Cependant, ce pilote ne concernait que les agents appartenant au corps des attachés effectuant une demande de mobilité.

C – Campagne de mobilité d'automne 2015 :

pilote généralisé du dispositif : le pilote concerne cette fois l'ensemble des agents relevant du MAAF et s'inscrivant dans cette phase de mobilité. Les agents relevant du MAAF et ceux affectés au sein des établissements publics sous tutelle du MAAF, quel que soit leur corps d'appartenance, sont concernés par ce pilote. Dans ce cadre, les agents utiliseront la procédure habituelle de demande de mobilité en utilisant le formulaire « papier ». Néanmoins, en sus, les agents sollicitant une mobilité devront saisir leurs vœux, identiques à ceux mentionnés sur le formulaire « papier », sur le télé-portail. Cette saisie sera possible à partir du mercredi 22 juillet 2015. La date limite de saisie des vœux sur le téléportail est fixée au 25 août 2015 (minuit). Une nouvelle période de dépôt des candidatures sera ouverte après publication de l'additif à la circulaire générale de mobilité, en septembre 2015.

La demande « papier » reste la référence, et fait foi *in fine*. Les MAPS assureront le suivi du dispositif d'enregistrement des télé-candidatures et la saisie des avis, en coordination avec la MISIRH.

Les informations pratiques relatives à l'utilisation du téléportail par les agents figurent en annexe de la note de mobilité (guide utilisateur agents).

Il a donc été demandé instamment aux agents engagés dans une démarche de mobilité de bien vouloir se prêter à cet exercice de test, particulièrement important pour finir d'évaluer le fonctionnement de ce nouvel outil.

Une démarche d'appropriation de l'outil est mise en place avec :

- des supports adaptés à chaque profil d'utilisateurs (Gestionnaire de Proximité - GP, Gestionnaire de Corps du SRH - GC, IGAPS, Responsable de Programmes - RPROG, Assistance utilisateurs – AU) ;
- un relais local désigné au sein de chaque structure (GP), chargé d'assister les agents pour la télédéclaration, en cas de besoin ;
- un relais inter-régional (RAPS) pour présenter l'outil lors de réunions régionales.

D – Campagne de mobilité du printemps 2016 :

Mise en service du dispositif : Elle est prévue à l'occasion de la campagne de mobilité du printemps 2016 et conditionnée à la réussite du pilote généralisé qui se déroule actuellement.

Dans ce cadre, la procédure de mobilité avec utilisation du formulaire « papier » pourrait être supprimée (sauf pour les agents « externes » au MAAF). Pour la première fois, l'ensemble de la procédure de mobilité se déroulerait alors uniquement sur la base des informations dématérialisées qui seront enregistrées dans l'outil par les agents (télé-portail) et par les différents acteurs du processus (gestionnaires de proximité, IGAPS, responsables de programmes, gestionnaires de corps).

Actions de formation autour d'Agorha

L'accompagnement mis en place autour de l'application Agorha prévoit un volet important dédié à la formation des utilisateurs. Dans un premier temps, l'effort de formation consenti porte sur la mise à jour des supports.

La mallette pédagogique dédiée aux gestionnaires de proximité est en cours de finalisation et permettra aux formateurs internes de démultiplier la formation auprès des GP du ministère dès le mois de septembre. Elle a été révisée en collaboration avec un échantillon de formateurs internes et sera diffusée courant août.

Le support de formation dédié aux gestionnaires de corps est également en cours de révision afin d'assurer de nouvelles formations en septembre pour les nouveaux arrivants.

Initialisation du projet Formation

Le projet proposé par le SRH et la DGER : Mise en œuvre d'un outil unique de gestion de la formation continue des agents au MAAF.

Cet outil unique sera la fusion des 2 outils existants (SAFO et EPICEA Formation) et permettra de répondre aux attentes de l'administration centrale (SG/BFDCD et directions administration centrale), des services déconcentrés, des EPLEFPA, des prestataires de formation du MAAF et de tous les agents.

Les enjeux sont importants :

- Se donner les moyens matériels de piloter la politique de formation continue au MAAF
- Répondre de manière précise et fiable aux demandes statistiques et de restitution en matière de formation continue des personnels (Bilan social, indicateurs de performance, Fonction Publique, instances de concertation...)
- Rendre plus visible l'offre de formation et simplifier les modalités d'inscription
- Simplifier les procédures de mise en œuvre et de gestion de l'offre de formation pour les gestionnaires en centrale et en SD
- Optimiser les moyens tant sur les actes de gestion que sur le maintien en condition opérationnelle de l'outil

Lors du premier semestre 2015, plusieurs ateliers de cadrage du besoin se sont déroulés avec l'ensemble des acteurs concernés par la formation. Les principaux axes de modernisation retenus dans le premier lot sont la mise en place d'une télé-inscription, la modernisation des procédures de gestion de l'offre de formation et de gestion dématérialisée des candidatures.

Secrétariat général – Service des ressources humaines
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
78 rue de Varenne – 75349 Paris 07SP

Directeur de la publication : Jacques Clément – Rédaction : Nadège DEPIERRE